Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Chloé LE THOER pouvoir à Arnaud THOMAZO, Paul-Edouard DE SALINS pourvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE , Aude SPINDLER pouvoir à Marie-Paola BERTRAND-HILLION .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS **N° 2026.04.003**

Rapporteur : Xavier POUREAU

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à l'installation du Conseil Municipal le 29 mars 2026, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des établissements scolaires de la Commune.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21,
Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.411-1 et D.411-1, L421-2, L442-5 et suivants du Code de l'Education,
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article L811-9 et l'article R811-12,
Considérant que dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un Conseil d'Ecole,
Considérant que dans chaque collège et lycée est instauré un Conseil d'Administration,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **DÉSIGNE** les élus ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604003-DE

Ecoles Publiques maternelles et élémentaires Monsieur le Maire membre de droit Représentante : Sophie LEROUX	
Talhouët	Titulaire : Sophie LEROUX
Langroix	Titulaire : Clémence PIERRON
Elémentaire Paul Eluard	Titulaire : Sophie LEROUX
Maternelle Paul Eluard	Titulaire : Sophie LEROUX
Elémentaire et Maternelle Jean Macé	Titulaire : Clémence PIERRON
Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie	Titulaire : Clémence PIERRON
Collèges publics	
Pierre et Marie Curie	Titulaire : Matthieu LE GOFF Suppléant : Valérie MAHÉ
Paul Langevin	Titulaire : Arnaud THOMAZO Suppléant : Pierre-Yves LE BOUDEC
Lycées publics	
Victor Hugo	Titulaire : Matthieu LE GOFF Suppléant : Valérie MAHÉ
Emile Zola	Titulaire : Arnaud THOMAZO Suppléant : Valérie MAHÉ
LP Agricole et Horticole « Le Talhouët »	Titulaire : Léa THOMAZO Suppléant : Pierre-Yves LE BOUDEC
Etablissements scolaires privés *Participation aux Conseils d'Administration délibérant sur le budget*	
OGEC Ecole maternelle et primaire Saint Gilles	Titulaire : Laurence HERMANN
OGEC Ecole maternelle, primaire, Collège Saint Félix Kerlois	Titulaire : Xavier POUREAU
OGEC Ecole Saint Joseph du Guiriel	Titulaire : Laurence HERMANN
OGEC Ecole maternelle et primaire Notre Dame du Vœu	Titulaire : Aude SPINDLER
OGEC Lycée Notre Dame du Vœu	Titulaire : Valérie MAHÉ

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604003-DE

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr